



DELIBERATION n° Del.2023-IV-89  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2023

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

DATE DE LA CONVOCATION

Le 03 Mai 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33  
- présents : 28  
- représentés : 4  
- absents ou excusés : 1  
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

De la publication le

**PRESENTS :** Jacques DALEX, *Maire*,  
Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD, Georges VIGNIER, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoints au maire* Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohamed FAYEK, Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET, Christiane LECUYER, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Olivier TISSOT-DUPONT, Yves CREPEL, André LACHENAL, Françoise KLEMENCIC *Conseillers municipaux*

**ABSENT REPRESENTE PAR POUVOIR :** Florence GONZALES a donné procuration à Jean-Pierre PORTIER, Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Dominique GOUSSARD a donné procuration à Michel VOISIN, Jean-Philippe MARTINET a donné procuration à Yves CREPEL

**ABSENTS :** François HUSAK

**Secrétaire de Séance :** Bernard PAJANI

### Attribution d'une subvention au Rugby Club de Faverges-Seythenex

Madame Brigitte BOISSON, Adjointe au Maire, fait le rapport suivant :

Le Rugby Club de Faverges a le projet de faire participer une cinquantaine d'enfants au « tournoi des géants » à Frontignan le 3 et 4 juin 2023. Le séjour sera rythmé par la participation au tournoi mais également par des activités extra-rugby.

Ce projet a un objectif sportif mais également éducatif. Les jeunes vont vivre ensemble durant tout un week-end. Ce type de séjour contribue à développer la sociabilité et la tolérance.

La commune de Faverges est très attachée à l'accompagnement de l'éducation et aux valeurs de partage portées par le monde associatif. Les clubs jouent un rôle important dans ces domaines.

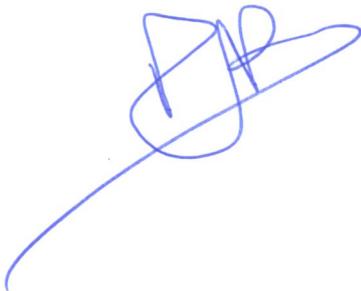
**Il est proposé au conseil municipal :**

- ✚ D'approuver le versement d'une subvention de 1 000 euros au Rugby Club de Faverges.
- ✚ D'autoriser le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

- ✚ Approuve le versement d'une subvention de 1 000 euros au Rugby Club de Faverges.
- ✚ Autorise le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI**



**Le Maire,  
Jacques DALEX**



The official seal of the Municipality of Faverges-Septentrion is circular. It features a central emblem with a sun, a cross, and a figure. The text around the seal reads "Mairie de FAVERGES-SEPTENTRION" at the top and "1970 (Hte Savoie)" at the bottom.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai